



PROCES-VERBAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

Le jeudi 05 décembre 2024 à 17 heures 00

A la salle des fêtes de Roussillon

MEMBRES EN EXERCICE : 27 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 22 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 26

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Frédéric SACCO, Mme Dominique SANTONI

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT

BUOUX : M. Hervé PLANCHON

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT

CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : M. Patrick SIAUD

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

GOULT : M. Didier PERELLO

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

LIoux :

MURS : M. Christian MALBEC

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents-excusés :

LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET

Procurations de :

AURIBEAU : M. Roland CICERO donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAUCOURT

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD donne pouvoir à Mme Martine CALAS

MÉNARBES : M. Patrick MERLE donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY

VIENS : M. Frédéric ROUX donne pouvoir à M. Gilles RIPERT

Étaient également présents :

CCPAL : Emmanuel BOHN (DGS), Stéphanie LEVEQUE (Assistante administrative) et Laurence SANDOVAL (Assistante de Direction)

PRESENTATION RTE

Présentation par Cyril BOUILLET, Responsable d'Etudes Concertation Environnement et Guy TERRASSE, Responsable de projets, de la création de la liaison souterraine 63 000 volts entre les postes d'APT et BEAUMETTES, et dépose de la liaison aérienne 63 000 volts entre les postes d'APT et de SAINTE-TULLE.

Présentation du projet RTE en annexe (1).

Gérard BAUMEL demande des précisions sur la suppression de la ligne Apt-Sainte Tulle. Cyril BOUILLET répond qu'il s'agit d'une suppression définitive, la ligne est remplacée par la liaison créée. La priorité est de sécuriser le poste d'Apt en maintenant deux liaisons, notamment par la création d'une liaison souterraine à haute tension. Cyril BOUILLET précise que la commune de Céreste-en-Luberon est alimentée par le réseau Enedis et non RTE.

Patrick SIAUD pense que les deux alternats de la RD900 dont le temps d'attente est estimé entre 10 à 15 minutes chacun, poseront un problème de fluidité de la circulation. Il demande s'il n'est pas possible de créer des déviations. Guy TERRASSE répond que les alternats seraient en place sur une durée de 3 mois et demi, mais cela dépendra des choix retenus après étude des contraintes de circulation : soit les alternats sur la RD900, soit la fermeture de la véloroute les 3 mois d'hiver.

Pascal RAGOT indique qu'il serait possible d'emprunter une départementale située sur la commune de Bonnieux en guise de déviation.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

L'assemblée, à l'unanimité, désigne Frédéric SACCO en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Bureau, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 07 novembre 2024.

FINANCES

1 – ADMISSIONS EN NON-VALEUR 2024

Jean AILLAUD expose que Madame le Comptable Public a justifié de diligences adéquates pour le recouvrement de certaines créances de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon auprès de divers débiteurs insolvables, disparus ou dont la situation financière nécessite ou justifie l'admission en non-valeur.

Les états de non-valeur reçus de la part du Service de Gestion Comptable de Pertuis concernent les budgets Principal, Eau Potable et Assainissement collectif Régie.

Le Conseil d'Exploitation du Service Eau et Assainissement a émis un avis favorable en date du 27 novembre 2024.

Les listes des états sont les suivantes :

Budget Principal – 90000

- Année 2024 liste n°6532770133 10 757,90 €

Budget Eau Potable – 95600

- Année 2024 liste n°5544240133 53 198,49 €

- Année 2024 liste n°5709810233 12 507,30 €

- Année 2024 liste n°6521570133 19 273,33 €

- Année 2024 liste n°7257560333 9 815,98 €

Budget Assainissement Collectif Régie – 95900

- Année 2024 liste n°5551850033 39 040,00 €

Le Président propose au Bureau de délibérer afin de l'autoriser à signer les décisions de décharges du Comptable Public pour le recouvrement de l'ensemble des créances admises en non-valeur et de procéder aux mandatements des dépenses correspondantes sur les budgets concernés.

Pierre TARTANSON remarque que les montants des admissions en non-valeur 2024 sont plus faibles que les années précédentes. Jean AILLAUD explique que le poste de l'agent en charge du recouvrement des impayés d'eau permet d'encaisser une part des ces impayés. Il reste encore toutefois des dettes très anciennes. De plus, il faut tenir compte des décès, des déménagements.

Le Bureau communautaire, après délibération :

Par 25 voix pour,

Et 1 abstention (Charlotte CARBONNEL)

Accepte les propositions d'admissions en non-valeur présentées ci-dessus.

Autorise le Président à signer tout acte et document afin de rendre effective cette décision et à procéder à sa liquidation sur les budgets concernés.

2 – ACQUISITION DE LA PARCELLE AN 286 ATTENANTE A LA CRECHE DE CASENEUVE

Gisèle BONNELLY rappelle les statuts de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, notamment la compétence 1.1.2 « Acquisitions foncières et aménagements nécessaires à la réalisation de projets liés à l'une des compétences » et la compétence 2.4 « Action sociale d'intérêt communautaire - Fonctionnement, gestion et entretien des équipements d'accueil du jeune enfant collectif et familial intercommunaux existants ».

Elle cite la délibération n°2024-20 du conseil municipal de Caseneuve en date du 10 octobre 2024 approuvant la cession de la parcelle AN 286 d'une superficie de 16 m² à l'euro symbolique en vue de construire un local de rangement attenante à la crèche les Pitchouns.

Elle présente le plan de division de la parcelle AN 277 appartenant à la commune de Caseneuve en deux parcelles AN 285 et 286.

La Communauté de communes, propriétaire des parcelles AN 276 et 278 sur laquelle est implantée la crèche les Pitchouns, souhaite construire un local de rangement pour les besoins de la crèche sur le terrain limitrophe.

Il est proposé de délibérer afin d'autoriser le Président à signer les actes nécessaires à l'acquisition de la parcelle AN 286 à l'euro symbolique.

Le Bureau communautaire, après délibération, à l'unanimité :

Autorise le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AN 286 appartenant à la commune de Caseneuve, d'une surface de 16 m².

Dit que la vente des biens sera régularisée par un acte aux frais de l'acquéreur qui sera dressé par Maître Thomas MOREAU, notaire à Saint-Saturnin-lès-Apt.

TOURISME

3 – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CONSTRUCTION DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE ROUSSILLON

Dominique SANTONI rappelle :

- la délibération n°CC-2018-76 du 12 avril 2018 actant la prise de participation de la communauté de communes au capital de la Société Publique d'Aménagement Territoire Vaucluse,
- la délibération n°CC-2024-33 du 21 mars 2024 portant sur l'approbation du contrat de mandat auprès de la SPL pour la construction des nouveaux locaux d'accueil de l'OTI pays d'Apt Luberon à Roussillon.

L'Office de Tourisme Intercommunal a pour ambition de devenir un Office de Tourisme Nouvelle génération, porteur du Label Grand Site de France. Il souhaite créer un écosystème touristique organisé et collaboratif sur son territoire dans le but de maintenir une économie touristique réfléchie et durable.

La Vice-présidente explique qu'une intégration paysagère sera réussie par la prise en compte les caractéristiques du site (environnement urbain, semi-urbain ou rural), la topographie des lieux, les caractéristiques patrimoniales.

Les besoins en termes d'aménagement et les nouvelles exigences réglementaires sont les suivants :

- L'accessibilité et l'accueil de tous les publics, dont les personnes à mobilité réduite, personnes âgées, accidentées, souffrant d'une déficience motrice, sensorielle ou mentale définitive ou temporaire,
- La prise en compte de la qualité environnementale et énergétique du projet de construction : localisation stratégique, conception économe en énergie, choix de matériaux sains et locaux, dispositifs et équipements d'amélioration et de performance énergétique.

La construction d'un nouvel espace d'accueil, à usage unique et exclusif du Bureau d'Information Touristique d'une surface de 99.20 m² de surface utile, aura pour vocation d'être un véritable lieu d'échanges ouvert à tous pouvant accueillir des professionnels du tourisme, des expositions diverses, des rencontres, des réunions ou des conférences de presse.

Le Bureau d'Information Touristique comprendra :

- Un espace d'accueil des publics, constitué d'une banque et de deux postes de travail,
- Un coin boutique,
- Un coin de consultation numérique des archives relatives à l'histoire de l'ocre,
- Un espace de stockage de documentation,
- Un bureau de réception dédié à l'accueil des prestataires,
- Un espace toilette et kitchenette privatifs.

Le Conseil d'exploitation de la régie de l'Office de Tourisme Intercommunal du 13 novembre 2024 a émis un avis favorable à cette action, intégrée au Projet Grand Site de France.

Le plan de financement prévisionnel pour 2025 est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes		
Bureau d'Information Touristique de Roussillon	Etudes préalables :	40 590 €	Conseil Départemental 84 (2,5%)	10 000 €
	Total travaux :	297 232 €	Région Sud (3,5%)	15 000 €
	Total honoraires :	50 992 €	Etat (DSIL/FNADT) (74%)	313 734 €
	Mandataire SPL :	23 000 €	Autofinancement (20%)	84 684 €
Total frais divers :	11 604 €			
TOTAL		423 418 €	TOTAL	423 418 €

Le Bureau communautaire, après délibération, à l'unanimité :

Approuve le plan de financement de création d'un bureau d'information touristique à Roussillon tel que décrit par l'avant-projet définitif d'un coût d'opération **423 418 €**.

Sollicite les aides financières du Conseil Départemental de Vaucluse à hauteur de **10 000 €**.

Sollicite les aides financières de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur à hauteur de **15 000 €**.

Sollicite les aides financières de l'Etat DSIL ou FNADT à hauteur de **313 398 €**.

Autorise le Président à signer toutes pièces utiles à ce dossier.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

4 – PARTHOTHÈQUE MUSICALE - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉDITEURS ET AUTEURS DE MUSIQUE (SEAM)

Véronique ARNAUD-DELOY souligne la nécessité annuelle de commander des méthodes et partitions pour les différents cours, orchestres et ensembles du Conservatoire de Musique Pays d'Apt Luberon.

La Société des Editeurs et Auteurs de Musique (SEAM) peut apporter une aide de minimum 40% du montant du budget envisagé, avec un plafond de 5 000 € TTC par établissement.

Le plan prévisionnel de l'acquisition de partitions et méthodes par le Conservatoire de musique Pays d'Apt Luberon pour 2024/2025 est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Montant estimatif des dépenses		Montant estimatif des recettes	
Acquisition de partitions et méthodes par le conservatoire	2 158,95 €	SEAM (50%)	1 079,47 €
		Autofinancement (50%)	1 079,48 €
TOTAL	2 158,95 €	TOTAL	2 158,95 €

Le Bureau communautaire, après délibération, à l'unanimité :

Approuve l'acquisition 2025 de partitions et méthode par le Conservatoire de Musique Pays d'Apt Luberon, pour un montant prévisionnel de 2 158,95 € TTC.

S'engage à inscrire cette dépense de fonctionnement sur l'exercice budgétaire 2025 – Budget fonctionnement de la CCPAL – Fonction Conservatoire – 311.

Approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

Sollicite dans le cadre de son programme d'aide, la Société des Editeurs et Auteurs de Musique (SEAM) à hauteur de 50% du montant total prévisionnel, soit 1 079,47 €.

Autorise le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon à signer la convention de versement des fonds avec la SEAM et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération et se rapportant à ce dossier.

5 – DEVELOPPEMENT D' ACTIONS D' EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ET D' ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE POUR L' ANNEE 2024 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAUCLUSE

Véronique ARNAUD-DELOY rappelle la délibération N°CC-2019-109 du jeudi 20 juin 2019 approuvant le projet d'établissement du conservatoire intercommunal de musique pour la période du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2021, et plus particulièrement :

- l'axe 2 : le renforcement des liens avec l'Éducation Nationale et le développement d'actions d'éducation artistique et culturelle en direction de nouveaux publics,
- l'axe 4 : l'ouverture à des espaces d'expression « participatifs » où création et innovation pédagogique se rencontrent,
- l'axe 5 : l'inscription dans l'élan de coopération qui anime les acteurs culturels du territoire.

Elle cite :

- ✓ l'appel à projets de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) - 2025, pour l'aide au fonctionnement des conservatoires classés de Provence-Alpes Côte d'Azur,
- ✓ l'appel à projets 2025 en direction des établissements d'enseignement artistique dans le cadre du dispositif départemental en faveur de la culture du conseil départemental de Vaucluse, du soutien au développement des enseignements artistiques dans le cadre de leurs projets.

Le programme d'actions du Conservatoire de Musique Pays d'Apt Luberon, au titre de l'éducation artistique et culturelle et de l'enseignement artistique proposées pour l'année 2024/2025 répond notamment aux objectifs de l'appel à projets de la DRAC et du Conseil départemental de Vaucluse. Leur plan de financement prévisionnel est présenté ci-après :

- Action 1 : « MUSIQUE & RÉALITÉ AUGMENTÉE »

Dans le cadre des actions pédagogiques proposées aux élèves du dispositif "classes artistiques" établi entre la cité scolaire d'Apt et le conservatoire, cet établissement souhaite proposer à ses élèves, en classe de 6ème, une découverte et initiation à la production musicale avec des instruments virtuels en réalité augmentés qu'ils auront eux-mêmes conçus selon les conseils de Pierre-Erick Lefevre, artiste musicien et plasticien multimédia.

Le budget prévisionnel de cette action est de 2 100 €.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Montant estimatif des dépenses		Montant estimatif des recettes	
Action 1 : « MUSIQUE & RÉALITÉ AUGMENTÉE »	Intervention de Pierre-Erick Lefevre, artiste musicien et plasticien multimédia auprès des élèves de 6 ^e artistique 1 300 €	DRAC Provence Alpes Côte d'Azur Soutien de l'Etat aux conservatoires classés (47%)	1 000 €
	Déplacement et mission 300 €	Conseil Départemental 84 (29%)	600 €
	Matière et fournitures pour la conception des instruments 500 €	Autofinancement (24%)	500 €
TOTAL	2 100 €	TOTAL	2 100 €

- **Action 2 : « CORDES EN TOUS SENS »**

Les objectifs spécifiques de ce projet sont les suivants :

- Réunir autour d'un projet musical innovant, l'ensemble des classes d'instruments à cordes (Violon, alto, violoncelle et contrebasse) et la classe de guitare classique du conservatoire pour proposer un espace de pratique collective basée sur le plaisir de jouer, l'écoute de l'autre, l'élan rythmique et l'espace sonore.
- Elargir le répertoire de ces instruments en passant commande à Lionel Romieu d'une pièce musicale (durée 20') pour cet ensemble d'élèves de 1er et début 2ème cycle et favoriser l'alternance entre passages écrits et improvisation selon consignes.
- Favoriser le travail en équipe et susciter des interactions entre l'artiste compositeur et interprète, le groupe d'élèves et les enseignants du conservatoire.
- Faire découvrir la profession de luthier au travers d'un temps d'échange entre Michel-Marie Bonnin et les élèves.
- Donner la possibilité aux élèves d'expérimenter de nouveaux modes de jeu sur leurs instruments.
- Participer à une représentation finale augmentée d'une performance poétique de la danseuse Noëlle Quillet.

Le budget prévisionnel de cette action est de 5 330 €.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Montant estimatif des dépenses		Montant estimatif des recettes		
Action 2 : « CORDES EN TOUS SENS »	Prestations artistiques liées à ce projet Et honoraires	4 730 €	DRAC Provence Alpes Côte d'Azur Soutien de l'Etat aux conservatoires classés (37%)	2 000 €
	Communication sur le projet	200 €	Conseil Départemental 84 (19%)	1 000 €
	Déplacements et mission	400 €	Autofinancement (44%)	2 330 €
TOTAL	5 330 €	TOTAL	5 330 €	

- **Action 3 : « A L'AVENTURE »**

Il s'agit d'un concert interactif sur le même principe des "livres dont vous êtes les héros". A travers une aventure mise en musique par l'Orchestre symphonique du Conservatoire, le public fait des choix qui influenceront l'ordre du programme. Dans le cadre de ce projet, une pièce musicale du répertoire "classique" sera arrangée précisément pour l'effectif de cet ensemble. Cette commande a été confiée à Severin Treille, pianiste, arrangeur, professeur au conservatoire de Tours. A cette occasion, l'orchestre sera dirigé par cet artiste, ce qui donnera lieu à un temps de travail en amont du concert.

Le budget prévisionnel de cette action est de 6 260 €.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Montant estimatif des dépenses		Montant estimatif des recettes		
Action 3 : « A L'AVENTURE »	Prestations artistiques et techniques liées à ce projet et honoraires	3 870 €	Conseil Départemental 84 (48%)	3 000 €
	Fournitures nécessaires au projet	1 890 €	Autofinancement (52%)	3 260 €
	Déplacements et mission	500 €		
TOTAL	6 260 €	TOTAL	6 260 €	

Le plan de financement prévisionnel synthétique pour l'ensemble de ces 3 actions est le suivant :

Budget prévisionnel pour l'ensemble des actions 2025			
Montant estimatif total des Dépenses		Montant estimatif total des Recettes	
Action 1 : « MUSIQUE & RÉALITÉ AUGMENTÉE »	2 100 €	DRAC Provence Alpes Côte d'Azur (22%)	3 000 €
Action 2 : « CORDES EN TOUS SENS »	5 330 €	Conseil Départemental 84 (34%)	4 600 €
Action 3 : « A L'AVENTURE »	6 260 €	Autofinancement (44%)	6 090€
Total	13 690 €	Total	13 690 €

Le montant de ce programme d'actions sera proposé au budget principal de fonctionnement 2025 de la CCPAL.

Le Bureau communautaire, après délibération, à l'unanimité :

Approuve le programme d'actions du Conservatoire de Musique Pays d'Apt Luberon, au titre de l'éducation artistique et culturelle et de l'enseignement artistique proposé pour 2025 et qui répond aux objectifs de l'appel à projets de la DRAC et du Conseil départemental de Vaucluse, à savoir :

- **Action 1 : « MUSIQUE & RÉALITÉ AUGMENTÉE »**
- **Action 2 : « CORDES EN TOUS SENS »**
- **Action 3 : « A L'AVENTURE »**

Approuve les plans de financement prévisionnels de ces actions et la synthèse 2025, tels que présentés ci-dessus.

Sollicite une subvention de la DRAC de 3 000 €, soit 22% et une subvention du Conseil départemental à hauteur de 4 600 € soit 34 %.

Dit que le montant de ce programme d'actions sera inscrit au budget principal de fonctionnement 2025 de la CCPAL — Conservatoire.

Autorise le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6 – CONVENTION DE SOUTIEN A L'EVEIL MUSICAL EN MILIEU SCOLAIRE DANS LES PETITES COMMUNES - ENTRE LE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ET LA CCPAL – ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

Véronique ARNAUD-DELOY rappelle le projet d'établissement du Conservatoire de Musique Pays d'Apt Luberon 2018/2021, approuvé par la délibération N°CC-2019-109 du 20 juin 2019.

Elle cite également le Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques 2020-2025 et le volet 2 « enseignement artistique » du dispositif départemental en faveur de la culture 2019-2025, adopté par délibération n°2019-436 du 22 novembre 2019 du Conseil Départemental de Vaucluse, qui définit notamment de nouvelles mesures d'accompagnement financier – mesure 2.2 « Soutien à l'éveil musical dans les petites communes ».

Les actions d'éveil musical sont menées par les musiciens intervenants du Conservatoire de musique Pays d'Apt Luberon dans les différentes communes pour l'année scolaire 2024/2025.

La Vice-présidente présente la convention de soutien à l'éveil musical en milieu scolaire dans les petites communes pour la période du 1er septembre 2024 au 31 août 2025 – entre le Département de Vaucluse et la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, pour l'attribution d'une subvention.

Elle mentionne les modalités d'attribution de ladite subvention dont la participation maximale du Conseil Départemental de Vaucluse est de 32 312 euros, basée sur la part du salaire brut chargé des intervenants musicaux en fonction du nombre d'heures prévues dans les écoles primaires des différentes communes ainsi que la prise en charge des frais de déplacement correspondants.

Le Bureau communautaire, après délibération, à l'unanimité :

Approuve la convention de soutien à l'éveil musical en milieu scolaire dans les petites communes – entre le Département de Vaucluse et la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, pour la période du 1er septembre 2024 au 31 août 2025, pour l'attribution d'une subvention dont la participation maximale du Conseil départemental est de 32 312 euros en faveur du conservatoire de Musique Pays d'Apt Luberon.

Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

EAU ET ASSAINISSEMENT

7 – APPROBATION DES PLANS DE FINANCEMENT POUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE MODERNISATION ET RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE DE CERESTE-EN-LUBERON

Lucien AUBERT cite l'arrêté ministériel du 19 juin 2024 constatant le classement des 25 communes de la CCPAL en zone de France Ruralités Revitalisation (FRR).

Il rappelle le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) réalisé par la CCPAL entre 2021 et 2023.

Le projet est identifié dans le SDAEP. Il est relatif à la modernisation du réseau d'eau potable par la création d'un réseau unique d'eau potable en remplacement d'une double conduite actuelle entre les forages Caudon et le réservoir Gardette Bas et par la suppression d'une bache de reprise dont le génie civil fortement dégradé nécessiterait d'importants investissements.

D'autre part, il est nécessaire de renouveler sur la commune de Céreste-en-Luberon, le réseau d'eau potable situé sur l'avenue de la Falaise, réseau vétuste et générateur de CVM (chlorure de vinyle monomère) ainsi que le réseau d'eaux usées présentant un état général dégradé et des défauts d'étanchéité.

Le Vice-président explique que :

- l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse peut participer financièrement à ces travaux d'eau potable et d'assainissement,
- Le Département des Alpes de Haute Provence peut participer aux travaux d'eau potable dans le cadre de l'appel à projet relatif à la politique du petit cycle de l'eau règlement n°1.

Le coût des opérations est estimé à 868 082 € HT pour les travaux d'eau potable et 120 850 € HT pour les travaux d'assainissement.

Il propose que les demandes de subventions soient déposées auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, et du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence, selon les plans de financements suivants :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes		
Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable à Céreste en Luberon : St Hélène à Gardette Bas (tranche 1) et Avenue de la Falaise (tranche 2)	Amiante, HAP :	2 650 €	Agence de l'eau RMC (30%)	260 425 €
	Levé topographique :	2 000 €	Conseil Départemental 04 (17,30 %)	150 000 €
	Maîtrise d'œuvre :	20 950 €		
	Travaux de renouvellement (tranche 1) :	680 800 €	Autofinancement (52,70%)	457 657 €
	Travaux de renouvellement (tranche 2) :	117 345 €		
	Mission SPS :	1 000 €		
Contrôle travaux avant réception :	2 000 €			
Divers et imprévus (5% du sous-total) :	41 337 €			
TOTAL	868 082 €	TOTAL	868 082 €	

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes		
Travaux de renouvellement des conduites d'eaux usées à Céreste en Luberon : Avenue de la Falaise	Amiante :	1 060 €	Agence de l'eau RMC (30%)	36 255 €
	Maîtrise d'œuvre :	2 900 €		
	Travaux :	109 135 €	Autofinancement (70%)	84 595 €
	Mission SPS :	500 €		
	Contrôle travaux avant réception :	1 500 €		
Divers et imprévus (5% du sous-total) :	5 755 €			
TOTAL		120 850 €	TOTAL	120 850 €

Le Bureau communautaire, après délibération, à l'unanimité :

Approuve les plans de financements ci-dessus.

Sollicite les aides financières aux taux maximums de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence.

Sollicite une dérogation pour entreprendre ces travaux, sans attendre la notification des décisions d'aides financières.

S'engage à rembourser les subventions perçues en cas de non-respect de ses obligations.

Autorise Le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon à signer toutes les formalités indispensables à l'exécution de la présente.

8 – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA DEMANDE D'UNE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX SUR LE COLLECTEUR OUEST SITUÉ SUR LA COMMUNE DE GARGAS

Lucien AUBERT cite l'arrêté ministériel du 19 juin 2024 constatant le classement des 25 communes de la CCPAL en zone de France Ruralités Revitalisation (FRR).

Il rappelle le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) réalisé par la CCPAL entre 2021 et 2023.

Le projet est identifié dans le SDA. Il est relatif aux travaux de reprise et de redimensionnement du collecteur ouest de Gargas, dont les effluents sont dirigés par la station d'épuration Le Chêne à Apt.

L'objectif des travaux vise à l'optimisation du fonctionnement global du réseau par la suppression des entrées d'eaux claires parasites et le redimensionnement pour éviter les débordements sur ce collecteur structurant.

Le coût total de l'opération est estimé à 1 663 767 € HT.

L'Agence de l'Eau peut participer financièrement à cette opération.

Le Vice-président propose qu'une demande de subvention soit déposée auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes		
Travaux sur le collecteur ouest à Gargas	Diagnostic amiante :	1 060 €	Agence de l'eau RMC (30%)	499 130 €
	Levé topographique :	2 000 €		
	Maîtrise d'œuvre :	26 040 €	Autofinancement (70%)	1 164 637 €
	Travaux tranche ferme :	1 333 456 €		
	Travaux tranche optionnelle :	211 484 €		
	Mission SPS :	1 500 €		
	Contrôle travaux avant réception :	9 000 €		
	Divers et imprévus (5% du sous-total) :	79 227 €		
TOTAL		1 663 767 €	TOTAL	1 663 767 €

Le Bureau communautaire, après délibération, à l'unanimité :

Approuve le plan de financement ci-dessus.

Sollicite l'aide financière au taux maximum de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Sollicite une dérogation pour entreprendre ces travaux, sans attendre la notification de la décision d'aide financières.

S'engage à rembourser la subvention perçue en cas de non-respect de ses obligations.

Autorise Le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon à signer toutes les formalités indispensables à l'exécution de la présente.

QUESTIONS DIVERSES

INTERVENTION DE GERARD BAUMEL

Gérard BAUMEL informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier du Préfet de Vaucluse, relatif au PICS, en date du 02 décembre 2024. Le Vice-président relance les cinq communes qui n'ont pas fait de retour concernant leur PCS car il doit répondre à la Préfecture de Vaucluse avant le 19 décembre 2024. Il indiquera dans son courrier réponse que le PICS sera validé par la Communauté de communes, courant été 2025, puis envoyé en Préfecture de Vaucluse. Il rappelle que le Plan communal est obligatoire, notamment lors de présence d'aléas sur une commune tels que le risque incendie, le transport routier. Le PICS ne se substitue pas au PCS, c'est un complément pour coordonner l'ensemble des actions et mutualiser les aides lors d'un risque majeur sur une commune. Le Poste de commandement déjà en place à la Communauté de communes est en charge de cette coordination. Par ailleurs, une réunion sera organisée par la suite. Patrick SIAUD propose que l'intercommunalité récolte les documents nécessaires pour aider les communes à actualiser leur PCS ou le rédiger. Il suggère également que l'office de tourisme recense les lieux d'hébergement et les hébergeurs pour proposer éventuellement des conventions afin de mettre à disposition ces lieux d'hébergement en cas de catastrophe.

INTERVENTION DE HERVE PLANCHON

Hervé PLANCHON fait référence au projet de jonction du réseau d'eau potable communal à celui de l'intercommunalité. Il rappelle que le réseau de la commune de Buoux est un réseau, sur forage, fragile, qui suffit à la commune mais pose problème au moindre incident (fuite, remplissage de piscine trop rapide). Il indique que le château de l'environnement est sur un réseau autonome avec un forage qui fonctionne bien mais le raccordement du village par la CCPAL servirait de secours en cas de problème au château. Les travaux de jonction ont été chiffrés. Hervé PLANCHON propose une rencontre entre la commune, Le Parc naturel régional du Luberon et la CCPAL afin de planifier ces travaux. Lucien AUBERT confirme qu'il a demandé au service de l'eau et de l'assainissement de la CCPAL de faire une étude précise en 2025 afin de procéder à l'appel d'offres. Les travaux pourraient éventuellement avoir lieu en 2026, en fonction des financements accordés. Gilles RIPERT ajoute qu'il est intéressant de sécuriser la ressource en eau par une deuxième arrivée d'eau.

PIECE ANNEXE

1. Présentation projet RTE.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
Gilles RIPERT

